

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

26 MAI 2021

Note: La région de l’Abitibi-Témiscamingue étant passé en palier jaune (Covid-19), depuis le 10 mai dernier, la présente séance du conseil se tient devant public.

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 26 MAI 2021, à 19 H 40, à laquelle :**

SONT PRÉSENTS:

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Gérald Charron	, maire de Laforce (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Rita Girard	, mairesse suppléante de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire suppléant de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE :

M ^{me} Claire Bolduc	, préfète de la MRCT
-------------------------------	----------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire

M^{me} Catherine D.-Marchand, coordonnatrice aux communications et de
la promotion du territoire

M. Sami Bdiri , greffier

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 10 à 19 h 35.

05-21-219

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 40 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 28 mai 2021 (décret 679-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour incluant les ajouts aux affaires nouvelles et affaires municipales soit adopté.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc s'adresse aux membres du conseil en les invitant à participer au lac à l'épaule annuel, prévu le 3 juin 2021. Elle souligne l'excellent travail accompli par tous ainsi que leur dévouement pour le bien-être des Témiscamiens et Témiscamiennes.

05-21-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Nous ne recevons aucune question du public présent dans la salle. Et aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ.

M^{me} Bolduc mentionne qu'une rencontre a eu lieu, convoquée par la FQM, concernant le déploiement de l'Internet haut-vitesse. Lors de cette rencontre il a été confirmé que toutes les propriétés desservies par Hydro-Québec pourront bénéficier d'une connexion internet haute vitesse lorsque tout sera déployé.

Par ailleurs, les fournisseurs d'Internet doivent prévoir une grille tarifaire similaire à ce qu'on trouve dans le reste du Québec puisque c'est l'État qui finance le déploiement de la fibre optique.

La date de la fin du déploiement est prévue pour septembre 2022.

En complément au sujet, M^{me} Lyne Gironne, précise que les fournisseurs d'Internet auront l'obligation de préparer un inventaire des propriétés à desservir au moyen d'une cartographie. Cette dernière sera accessible aux propriétaires qui seront invités à vérifier les informations quant à la disponibilité de la couverture Internet à leur endroit. Elle ajoute que la population sera mise à contribution dans cet exercice.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LES AGRICULTURES INNOVANTES ET RÉVISION DU PDZA.

M^{me} Bolduc rappelle que la dernière rencontre du comité de pilotage du PDZA s'est tenue le jeudi 20 mai 2021 et que les propositions accompagnant le PDZA sont finalisées.

Elle mentionne que l'exercice de mise en page du PDZA est en cours. Le document de travail sera rendu disponible aux élus afin que ces derniers en prennent connaissance.

L'adoption du PDZA est prévue pour la prochaine séance du conseil qui aura lieu en juin 2021.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats de la campagne de promotion touristique du territoire. Plusieurs documents reflétant les résultats obtenus leur sont présentés.

M^{me} Bolduc précise que les résultats obtenus grâce cette campagne de promotion sont très prometteurs à condition que les efforts déployés s'inscrivent dans un cadre de continuité d'où l'importance de planifier un budget pour la prochaine campagne.

Les membres du conseil sont intervenus pour féliciter l'équipe qui a contribué à cet effort.

05-21-221

ENJEU PONCTUEL | PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT TEMPORAIRE.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a procédé à une restriction de charges sur le pont du Ruisseau l'Africain;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction occasionne des détours pour les camions de collecte, ceci ayant une incidence sur les frais de transport des déchets, tant pour le transport de la MRC que pour les fournisseurs mandatés pour le transport des matières à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a été informée, au début du mois de mai, qu'elle devait aller en appel d'offres pour la construction d'un pont enjambant le ruisseau l'Africain, vu la mise en place d'un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du comité administratif, du 5 mai 2021, le CA autorisait le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un pont « clé en main »;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a eu lieu du 17 au 25 mai 2021, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la construction d'un nouveau pont d'une capacité de 65 tonnes métriques, situé au Témiscamingue à proximité de son Centre de valorisation des matières résiduelles, au 641, route 391, à Saint-Édouard-de-Fabre (coordonnées N47 13 59.5 W79 22 04.5). Le prix fourni devra inclure la fourniture des matériaux et du matériel, l'ingénierie complète (plan pour construction et plans finaux scellés par un ingénieur civil membre de l'OIQ), la machinerie, la main-d'œuvre, les frais d'hébergement, la disposition des rebuts et d'une façon générale, tous les frais à encourir pour l'exécution, l'entretien, le parachèvement des travaux et toutes autres dépenses inhérentes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a reçu six soumissions conformes, soit :

Fournisseur	Prix de la soumission (taxes incluses)	Fin des travaux
Construction MG 3877604 Canada inc.	393 214.50 \$	Début: 7 juin 2021 Durée des travaux: 7 jours
Construction FGK inc.	424 147 \$	Début: 12 juillet 2021 Durée des travaux: 1 mois
Bema Construction 9385-1434 Québec inc.	574 875 \$	Début: 28 juin 2021 Durée des travaux: 3 semaines
Gelco Construction inc.	1 000 282.50 \$	Début: 1er juin 2021 Durée des travaux: 3 mois
Ponts Experts inc.	1 020 978 \$	Début: 12 juin 2021 Durée des travaux: 6 semaines
Construction Audet & Knight 9015-6472 Québec inc.	1 149 411.29 \$	Début: n.d. Fin des travaux: 24 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a confirmé un soutien financier de 250 000 \$ à la MRC de Témiscamingue pour assumer en partie les frais reliés à cet ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE les autres frais reliés à la construction de cet ouvrage seront assumés par l'entreprise Rayonier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de construction d'un pont (Ruisseau Africain) - Projet Clé en main, à « Construction MG », pour un montant de 393 214.50 \$ (taxes incluses). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no 02-201 de la MRC.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication.

CONSIDÉRANT QUE la centralisation du système de santé et de services sociaux au Québec, découlant de la réforme de 2015 parrainée par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la population;

CONSIDÉRANT QUE cette centralisation des pouvoirs a entraîné une distance et une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

CONSIDÉRANT QUE la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficience de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre infirmière, ressentie partout au Québec, vient grandement affecter les services de santé offerts au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont témoins des conséquences de cette centralisation bien qu'ils reconnaissent le leadership et la grande sensibilité à l'égard des particularités de chaque territoire de MRC, de la Présidente-directrice générale en poste, Madame Caroline Roy, par sa vision régionale;

CONSIDÉRANT les démarches de plusieurs organisations et acteurs pour établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente afin de donner accès à la population du Témiscamingue à l'ensemble des soins médicaux de base;

CONSIDÉRANT QUE ces revendications trouvent écho dans plusieurs territoires de MRC, et ce, partout au Québec, notamment la MRC de Maria-Chapdelaine et le MRC de la Vallée de la Gatineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé :
 - Un rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins situé sur notre territoire;
 - Un rétablissement d'un poste décisionnel de *Directeur des services professionnels* (DSP) local pour chaque centre hospitalier;

- Un rétablissement d'un *Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens* (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et,
 - Un rétablissement d'une Table locale des chefs réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.
- **QUE** la présente résolution soit transmise aux acteurs suivants:
 - Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé du Québec;
 - Monsieur Pierre Dufour, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs et ministre régional de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
 - Madame Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
 - Madame Caroline Roy, PDG du CISSSAT;
 - Monsieur Paul-Émile Barbeau, porte-parole du Comité citoyen en santé du Témiscamingue.

Information

ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "Complexe des eaux profondes" dépose un rapport sommaire sur l'état d'avancement des travaux de l'OBNL.

Il mentionne notamment qu'un appel d'offres public, en vue d'obtenir des soumissions de services professionnels en ingénierie et en architecture, pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) et d'un devis de performance du nouveau centre aquatique est en cours et que la date limite pour recevoir les soumissions est fixée le 16 juin 2021.

Il ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec le conseil de bande de Winneway représenté par son chef M. Steeve Mathias et M^{me} Berlinda Wabegiigle, conseillère. Au cours de cette rencontre, lesdits représentants ont exprimé l'intérêt de leur communauté à l'égard de ce projet tout en indiquant qu'un partenariat est envisageable à cette étape.

Information

ENJEU PONCTUEL | GESTION DE LA COVID-19.

M^{me} Bolduc fait le point sur la situation épidémiologique en Abitibi-Témiscamingue et sur les restrictions sanitaires en place concernant les déplacements entre les régions et les provinces. Elle présente une mise à jour sur la progression de la campagne de vaccination dans la région.

Information

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE.

Monsieur Daniel Bourgault, président de la Société de développement du Témiscamingue (SDT) et Madame Nadia Bellehumeur, directrice générale de l'organisme présentent le rapport annuel 2020 et répondent aux différentes questions posées par les membres du conseil. Ces derniers prennent acte des défis à considérer au cours des prochaines années, notamment:

- Avec les fonds d'urgence, le taux d'endettement des entreprises vient d'augmenter, parfois de manière significative, ainsi que le remboursement des dettes sur une courte période;

- Le défi de la main-d'œuvre reste important dans plusieurs entreprises. Il s'agit d'un enjeu majeur dont l'impact sur le maintien, le démarrage et l'expansion des entreprises est significatif;
- L'automatisation et la réorganisation du travail sont également des défis de taille sur lequel nous travaillons.

Les grandes lignes du rapport sont exposées par M^{me} Bellehumeur, ils se résument de la manière suivante :

- La SDT a financé cinq (5) entreprises en 2020 grâce au FLI;
- La SDT a soutenu techniquement soixante-quatorze (74) entreprises en 2020;
- Le taux de survie après un an des entreprises financées l'an dernier est de 100%;
- Il y a eu cinq (5) dossiers de transfert d'entreprise qui ont été réussis en 2020;
- En 2020, 226 000 \$ du FLI a été utilisé ce qui a permis de maintenir 11 emplois;
- Le taux de placement du FLI est à 73 % et le rendement est établi à 10,02 %.

05-21-223

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC de septembre 2017 (résolution no. 09-17-261) la MRC de Témiscamingue a renouvelé le contrat de service avec la Société de développement du Témiscamingue (SDT) pour assurer la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et poursuivre le mandat de soutien aux entreprises du Témiscamingue pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le souhait des membres du Conseil de la MRC de renouveler l'entente de services pour un terme de 4 ans, soit de 2021 à 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **DE RENOUVELER**, pour un terme de 4 ans, le contrat de service avec la Société de développement du Témiscamingue (SDT) pour assurer la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et poursuivre le mandat de soutien aux entreprises du Témiscamingue pour les années 2021-2022-2023-2024.
- **D'INDEXER** l'entente, une fois par année au même taux d'indexation prévu lors de l'adoption du budget annuel de la MRC de Témiscamingue et ce, au 1er janvier de chaque année.

NOTE : M. Luc Lalonde quitte temporairement son siège. Il est 20 h 35.

05-21-224

FONDS TA PME: AUTORISATION POUR UNE NOUVELLE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QU'en août 2020, le fonds TA PME fut créé sur la base d'un partenariat entre la Caisse Desjardins du Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds permet d'attribuer une subvention équivalant à 50 % des frais encourus pour la réalisation d'une démarche stratégique, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ auprès d'une PME témiscamienne;

CONSIDÉRANT QUE le fonds est déjà épuisé après 10 mois et que 32 entreprises ont été soutenues financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre ce soutien afin de permettre aux petites entreprises d'adapter leurs opérations en raison de la COVID-19 et ainsi assurer leur pérennité en se dotant d'un site transactionnel de base ou de les soutenir dans leurs démarches de réorganisation, de modernisation, d'automatisation du milieu du travail assurant le respect des normes sanitaires et un gain de productivité;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Témiscamingue a confirmé un nouveau montant de 10 000 \$ et que la Société de développement du Témiscamingue prévoit injecter de nouveau, un montant de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE RÉINJECTER** un montant de quarante-cinq mille dollars (45 000\$) dans le Fonds TA PME afin de soutenir tout projet d'adaptation ou de branchement des entreprises témiscamiennes, selon les modalités connues.
- **DE FINANCER** cette aide financière via l'enveloppe Covid-19 du MAMH.

NOTE : M. Luc Lalonde reprend son siège. Il est 20 h 45.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (1ER APPEL DE PROJETS).

M^{me} Véronic Beulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projet.

Budget disponible au Volet 1 pour 2021–2e appel de projets : 403 564 \$

Pour l'appel de projet se terminant le 26 avril 2021, 9 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 194 918 \$ pour des coûts de projets totalisant 1 405 849 \$.

05-21-225

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « SERVICE D'ESSENCE À LA MARINA ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Service d'essence à la Marina, présenté par la ville de Témiscaming, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 19 750 \$.

05-21-226

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « UN PARC ROULANT POUR NOS JEUNES ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Parc roulant secteur Angliers, présenté par la municipalité de Laverlochère-Angliers, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 18 780 \$.

05-21-227

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « SALLE MULTIMÉDIA ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Salle multimédia secteur Laverlochère, présenté par la municipalité de

Laverlochère-Angliers, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 13 573 \$.

05-21-228

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORAGNISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « MISE À JOUR DU SENTIER PÉDESTRE ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Mise à jour du Sentier pédestre-Sentier écologique, présenté par la municipalité de Nédélec, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 15 000 \$.

05-21-229

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORAGNISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORAGNISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « PARC DES CLUBS ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Réaménagement de l'aire de jeux enfants et création d'une aire de jeux aînés au Parc des Clubs, présenté par la ville de Ville-Marie, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 30 000 \$.

05-21-230

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORAGNISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « HALTE PIQUE-NIQUE AU QUAI PUBLIC ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Halte pique-nique, présenté par la ville de Belleterre, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 30 000 \$.

05-21-231

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « SENTIER DE LA RIVIÈRE KLOCK ».

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Marco Dénomé
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de Sentier de la rivière Klock, présenté par la municipalité de Laforce, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 7 815 \$.

05-21-232

ENTENTE DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (2021-2024) - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE.

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet le soutien aux projets des artistes professionnels et des organismes culturels du territoire et leur satisfaction envers cette entente et les retombées positives dans notre milieu;

CONSIDÉRANT la simplicité de gestion de cette entente étant donné la grande implication du CALQ;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire affiche des demandes de soutien de qualité dépassant la somme disponible;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ est prêt à reconduire, pour 3 ans, une entente majorée en conservant les mêmes modalités de gestion;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit se positionner pour accepter la signature de cette nouvelle entente triennale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME d'augmenter la participation de la MRC à cette entente à 15 000 \$ par année pour 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** de signer l'entente triennale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour les années 2021-2022, 2022-

2023, 2023-2024, avec un investissement de 15 000 \$ par année dans l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité - Volet 2.

- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

05-21-233

ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES.

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue a pour objectif de s'assurer que toutes les municipalités disposent des ententes intermunicipales nécessaires afin de mobiliser les ressources requises pour atteindre la force de frappe sur le territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie notamment des moyens reconnus à l'article 16 de *la Loi sur la sécurité incendie* afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivant de *la Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* permettent de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services sur le territoire des parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le projet de l'entente relative à la protection contre l'incendie quant à sa durée qui doit être de trois ans, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an (1) à son échéance.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale de la MRC à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de l'entente à chacune des municipalités faisant partie de l'entente.

05-21-234

ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRÊT, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT POUR LES INTERVENTIONS DE DÉSINCARCÉRATION.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'engage à offrir l'équipement nécessaire afin d'offrir un service de désincarcération sur l'ensemble de son territoire et de mettre ceux-ci à la disposition des organismes responsables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente doivent et désirent pouvoir offrir le service de désincarcération sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale du comté de Témiscamingue a acquis différents équipements devant être mis en commun pour les fins du service de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* permettent de conclure une entente intermunicipale relative au prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour les interventions de désincarcération sur le territoire des parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le projet de l'entente quant à sa durée qui doit être de trois ans, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an (1) à son échéance.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer l'entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour les interventions de désincarcération.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de l'entente à chacune des municipalités faisant partie de l'entente.

05-21-235

ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRÊT, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT POUR LE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale du comté de Témiscamingue désire offrir un service de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur l'ensemble de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale du comté de Témiscamingue a acquis différents équipements devant être mis en commun aux fins de l'entente intitulée « entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé »;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* permettent de conclure une entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire des parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le projet de l'entente quant à sa durée qui doit être de trois ans successifs, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an (1) à son échéance.

- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer l'entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de l'entente à chacune des municipalités faisant partie de l'entente.

Information

INFORMATION | ÉTAT DE SITUATION ENTOURANT LE SYSTÈME DE COMMUNICATION RADIO AU NIVEAU INCENDIE.

Les membres du conseil prennent acte de l'état de situation entourant le système de communication radio au niveau incendie :

Le 30 avril 2021, une rencontre virtuelle a eu lieu entre des représentants de la MRC, du CAUAT, de Elcom Radio et de Radio-Com JBM pour convenir d'un plan d'action pour régler la problématique de grichage.

Le 13 mai 2021, des vérifications sur le terrain ont été réalisées. Les vérifications terrain ont été faites presque en totalité par les deux fournisseurs de service.

En date du 21 mai 2021, le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) confirme qu'il y a eu une grande amélioration de la réception et de la qualité audio depuis le 10 mai. Ils confirment que des vérifications sur les ondes radio ont été réalisées à partir du 3 mai et à ce moment, il y avait vraiment matière à amélioration.

05-21-236

RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET SUR LES ENTENTES POUR FAIRE APPLIQUER UNE TELLE RÉGLEMENTATION.

CONSIDÉRANT la demande de retrait de la municipalité de Nédélec (résolution no. 6683-03-21 du 8 mars 2021);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le retrait de la municipalité de Nédélec de la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et sur les ententes pour faire appliquer une telle réglementation.
- **QUE** pour les prochaines quotes-parts (2022) la municipalité de Nédélec ne contribue plus au paiement des dépenses et que son représentant ne participe plus aux débats et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence. La municipalité de Nédélec ne sera plus desservie par le refuge en ce qui a trait, notamment à la vente des licences, à l'application de la réglementation sur les animaux de compagnie, incluant le règlement provincial sur les chiens.

- **QUE** le règlement de la MRC no. 190-11-2017 ne s'appliquera plus à Nédélec.

05-21-237

PARC NATIONAL OPÉMICAN | AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, lors de l'adoption du budget 2021, a réitéré son soutien financier pour offrir un rabais aux Témiscamiens, quant à leur accès au parc national Opémican;

CONSIDÉRANT le souhait des membres du conseil de poursuivre ce partenariat pour une troisième année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OFFRIR** aux Témiscamiens un rabais de 50 % lors de l'acquisition d'un accès journalier et un rabais de 25 % lors de l'acquisition d'une carte annuelle pour le parc national d'Opémican jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$, pour la saison 2021.
- **DE DÉLÉGUER** la gestion de l'aide financière au personnel du parc national d'Opémican.
- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente entre la SEPAQ et la MRC.

NOTE : M. André Pâquet quitte son siège. Il est 21 h 25.

Information

AGENCE DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | PROPOSITION DE CANDIDATURES.

Les membres du conseil prennent acte de la demande de l'Agence de l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue. Étant donné que ce n'est pas une nomination, le Conseil n'a aucune proposition de candidatures à soumettre.

05-21-238

AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT QUANT AU POSITIONNEMENT DU TÉMISCAMINGUE SUR LA SCÈNE PROVINCIALE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a donné un signal clair quant à la mise sur pied d'actions visant à augmenter la visibilité et la notoriété du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'outre les ressources embauchées dans les dernières années (agents de développement en attractivité et en tourisme), la MRC de Témiscamingue doit donner un signal clair par l'intégration de soutien financier pour réaliser des actions de grande envergure, pour se démarquer sur la scène provinciale, comme plusieurs autres régions l'ont fait dans les dernières décennies (Gaspésie, Charlevoix, Saguenay-Lac-Saint-Jean);

CONSIDÉRANT QUE d'autres sommes doivent être investies dans des stratégies médiatiques à grande échelle pour demeurer présents dans les choix de destination de la population québécoise (lorsque le contexte le permettra) et ainsi, ouvrir des opportunités pour l'établissement de nouveaux arrivants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions Ruralité - Volet « Signature et Innovation » offre à la MRC l'opportunité d'investir dans des actions d'envergure pour se démarquer des autres régions du Québec, actions devant être convenues dans une stratégie de territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'OCTOYER** un contrat de 50 000 \$ à l'entreprise Québecor, afin de réaliser un plan médiatique, cette dépense étant financée via le FRR-volet 2 en lien avec le budget dédié à la stratégie d'attraction.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document visant la réalisation d'actions identifiées sur le plan médiatique.

05-21-239

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PASSEPORT CITOYEN TOURISTIQUE | RECOMMANDATION DU CAT.

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion touristique du territoire auprès des résidents du Témiscamingue ainsi que le développement d'outil pour la promotion touristique dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT l'impact que les musées affiliés à Mémoire des chemins d'eau ont subi dans la dernière année et les retombées que ces derniers apportent sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'entente déjà en place avec le parc national d'Opémican et le renforcement positif sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur en tourisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réalisation d'un livret-rabais pour les résidents du Témiscamingue comprenant un rabais de 50 % sur le coût des entrées pour les musées affiliés à mémoires des chemins d'eau, pour un montant maximal de 2 000\$, ainsi qu'un montant maximal de 1 000\$ pour l'impression et la confection graphique, ces dépenses étant financées au niveau de la publicité et promotion du service développement rural.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-21-240

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE DRAPEAUX À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE | RECOMMANDATION DU CAA.

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont adhéré à la nouvelle d'image de marque et qu'ils se l'ont approprié, au courant des deux dernières années et que cette image doit continuer d'être visible, tant pour les touristes que pour les citoyens, et ce partout sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette action représente un premier pas et qu'une réflexion plus large doit être réalisée afin de bien documenter une démarche élargie d'affichage territorial incluant les coûts engendrés;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont réservées au budget de la MRC, via le budget attraction, pour le développement de projets;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur en attractivité et les soumissions reçues de deux fournisseurs du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Rita Girard
appuyée par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 25 drapeaux (dimension de 36 pouces X 72 pouces) à l'effigie de l'image Là où on vit, au fournisseur Lettrage Frans Gauthier au montant de 1 776,75\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée à 50 % via le budget de la stratégie d'attraction de la MRC au niveau du développement de projet et la portion restante par les municipalités.
- **DE DOCUMENTER** en 2021 une démarche d'affichage territoriale incluant des scénarios financiers, afin de porter le tout au budget 2022.

Prendre note que si l'achat d'un matériel supplémentaire est requis, celui-ci est à la charge de la municipalité.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

05-21-241

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIQM.

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril dernier, la MRC a reçu le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente doit être accompagné d'une résolution autorisant sa signature et que l'adoption de cette résolution doit être postérieure à la lettre du 15 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Information **SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 du comité administratif.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES.**

La municipalité de Moffet représenté par M^{me} Rita Girard, adresse une invitation aux membres du conseil afin que la prochaine session ordinaire du conseil de la MRC ait lieu à Moffet. Avant de répondre à cette invitation, des vérifications devront être réalisées en lien avec les directives gouvernementales et le respect des mesures sanitaires.

M. Gérald Charron pose une question en relation avec le reboisement forestier des terres agricoles, selon les critères du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Une réponse lui sera acheminée, après vérification par l'équipe de MRC.

Information **AFFAIRES NOUVELLES : LA LOI SUR LES INGÉNIEURS.**

M. Mario Drouin porte à l'attention du conseil qu'à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les ingénieurs*, les municipalités doivent désormais respecter les exigences prévues dans le cadre de ladite loi afin de pouvoir effectuer des travaux au niveau des ponceaux sur les chemins municipaux. Or cette nouvelle disposition de la Loi fait en sorte que les plus petites municipalités vont devoir assumer des coûts substantiels pour obtenir les plans et devis scellés d'un ingénieur afin de réaliser des travaux mineurs.

La préfète prend bonne note de la situation soulevée par M. Drouin et fera les vérifications requises auprès de la FQM.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Nous ne recevons aucune question du public présent dans la salle. Et aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

05-21-242

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gérald Charron
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

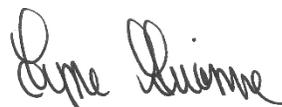
- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 16 juin 2021

Il est 21 h 52.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

